CENTRE D'HÉBERGEMENT ET DE RÉINSERTION SOCIALE

UN FOYER POUR LES FEMMES

ASPIRE

UNE VIE ET UN TOIT

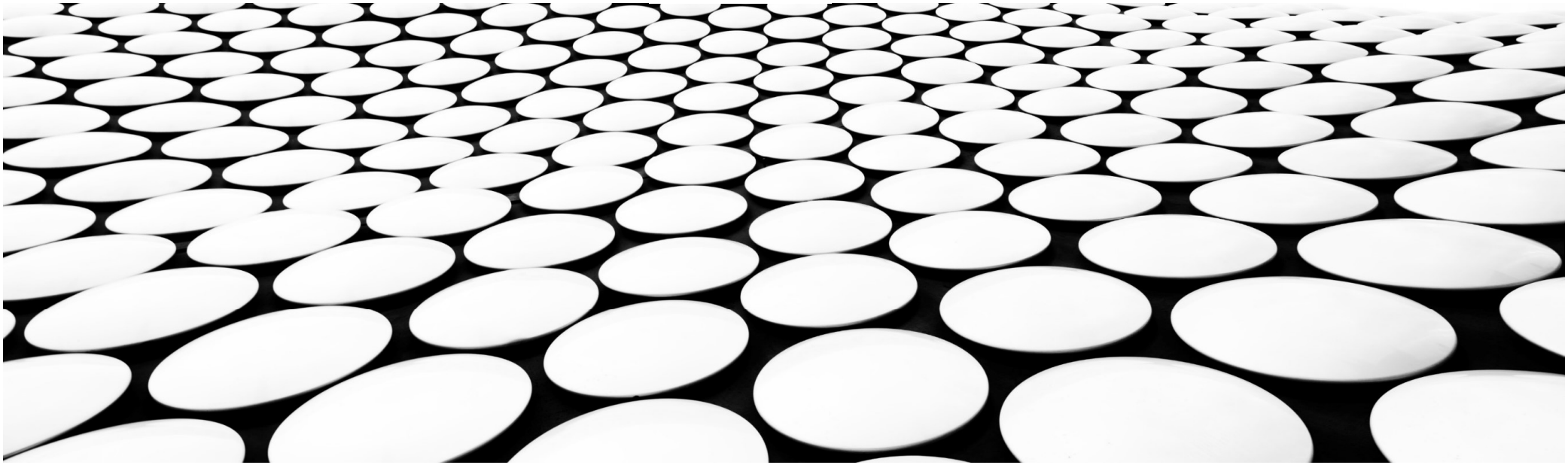

40 % des SDF sont des femmes. Mais pourquoi ? Il suffit parfois d'un accident soudain, d'une rupture, pour basculer dans cette précarité matérielle dont il est ensuite terriblement difficile de s'en sortir. Après un mois, on constate déjà les dégâts physiques et psychologiques de la rue. Progressivement, elles perdent tout repère. Leur vie est un enfer, fait de violences et d'agressions, y compris dans les centres d'hébergement dans lesquels elles n'osent plus se rendre. Elles sont des proies faciles et doivent sans cesse être sur le qui-vive.

Selon la Fondation Abbé Pierre, il y aurait 300.000 personnes sans abri en France, contre 145.000 en 2012.
Ils seraient 185.000 en foyer d'hébergement (à cause du confinement, ceux-ci ont élargi plus tôt leur capacité pour l'hiver), 100.00 dans des centres d'accueil pour étrangers demandeurs d'asile et 15.000 en bidonville ou squat.
Le collectif Les Morts de la rue estime que 413 SDF sont décédés à la date du 13 novembre 2020. En 2019,il y en avait eu 659. L'âge moyen est de 50 ans.

La 4e édition de la Nuit de la Solidarité, réalisée le 25 mars 2021, a décompté 2 785 sans-abri dans toute la capitale contre 3 601 l'an passé soit une diminution de 23 %. Le nombre de femmes est, quant à lui, passé de 14 % à 11 %. Cette diminution ne doit pas cacher le nombre croissant de personnes démunies puisqu'au globalement il est en hausse de 23 %.

Les femmes victimes de violence conjugale et/ou intra familiales sont également de plus en plus nombreuses. Alors qu'en 2020, nous avons enregistré 106 personnes décédant suite à des violences domestiques dont 90 femmes, 2021 voit ce chiffre porter à 49 féminicides. Ce sont déjà 49 de trop !!

Près de 300 000 femmes et hommes déclarent, chaque année, être victimes de violences conjugales. Souvent confrontées à une situation de séquestration, quitter le domicile s'avère pour certaines d'entre-elles relativement compliquée, voire impossible.
Pour mémoire, la violence conjugale concernent les violences physiques (coups et blessures), psychologiques (harcèlement, menaces, insultes) ou sexuelles (viols, attouchements) commises sur la femme ou l'homme, au sein d'un couple marié, pacsé ou vivant en concubinage. Les violences conjugales englobent également les violences économiques comme la privation de ressources financières, maintenant ainsi la victime dans un état de dépendance économique. Ces violences, face à la loi, concernent également les ex-conjoint(e)s, concubin(e)s et pacsé(e)s.
Partir, passer une première nuit loin de son bourreau, est une étape marquante dans le processus. Notamment si la victime est accompagnée de ses enfants. C'est surtout dans ce laps de temps, en toute sécurité, qu'elles puiseront **les forces nécessaires pour affronter la suite**.

Les places en hébergement d'urgence sont trop souvent limitées surtout aujourd'hui en raison de la crise sanitaire.
C'est pourquoi, nous nous devons de faire avancer les choses et ce centre d'hébergement pourrait être la première étape de ce long parcours.

C.H.R.S. « UN FOYER POUR LES FEMMES »

Vocation première :

- accueillir
- suivre
- accompagner
- héberger
- insérer / réinsérer

C.H.R.S. « UN FOYER POUR LES FEMMES »

- Le Centre d'hébergement "Un Toit pour Elles" accueillerait une trentaine de femmes sur une superficie de 1 500 m².

- Au delà de l'accueil, chaque bénéficiaire sera suivi, accompagnée, insérée ou réinsérée afin qu'au final le centre ne soit qu'une étape pour une solution d'hébergement pérenne afin de retrouver une vie sociale décente.

- Le Centre sera sécurisé 24 h / 24 et 7 jours sur sept par une société privée à raison d'un agent de sécurité la journée et de deux la nuit.

C.H.R.S. « UN FOYER POUR LES FEMMES »

Outre le directeur et le chef de service d'établissement,
Le personnel se répartit en six pôles

- Le pôle Administratif
- Le pôle Social
- Le pôle Social-Educatif
- Le pôle Médical
- Le pôle Logistique
- Le pôle Sécurité

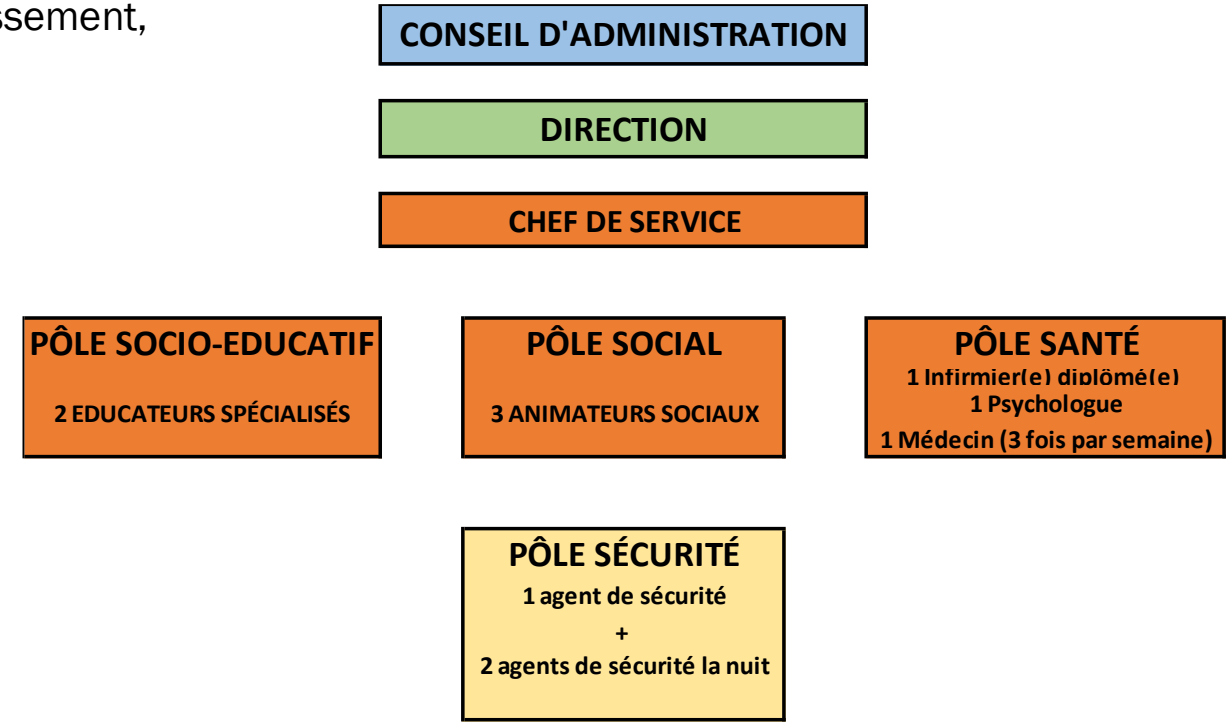

C.H.R.S. « UN FOYER POUR LES FEMMES »

Accueil, admission et accompagnement des personnes admises

Toute demande peut émaner de la personne concernée, d'un tiers (proche) ou d'un partenaire structure membre du SI-SIAO, des services sociaux ou sanitaires, services de police, juges, président du Conseil Général ou de la Préfecture.

L'admission au centre se fait après un entretien d'accueil en face à face au cours duquel il lui sera présenté la structure, le membre de l'équipe, ainsi que les règles de vie.

Chaque bénéficiaire est suivie par un travailleur social référent responsable de son dossier. Lors de chaque entrée, est réalisée une étude de la situation administrative et/ou régularisation, (re)activation des droits, domiciliation. Les objectifs sont l'autonomie sociale et financière, l'insertion sociale, la participation aux échanges (sociaux, économiques, culturels…). Le C.H.R.S. devra faire en sorte que la durée de séjour soit en adéquation avec la problématique de la personne et la capacité d'accueil de l'établissement.

C.H.R.S. « UN FOYER POUR LES FEMMES »

Gestion du collectif du C.H.R.S.

L'objectif est de rassembler le public du C.H.R.S. autour d'activités dont le but est de favoriser d'une part la reconstruction du lien social et, d'autre part entretenir une dynamique éducative avec la tolérance, le respect de l'autre l'ouverture d'esprit et l'accès à la culture.

Des actions éducatives et collectives seront également proposées. Elles auront un objectif éducatif ou thérapeutique et seront dispensées à un groupe de personnes plutôt qu'à des individus isolés. Ces actions pourront être des ateliers de cuisine, de bricolage, d'esthétique, d'informatique, d'écriture…

Le rôle de l'équipe socio-éducative sera de promouvoir la participation et d'aider à la coordination de l'action.

C.H.R.S. « UN FOYER POUR LES FEMMES »

Coopération partenariale et solidaire

Une coopération partenariale et solidaire pourra être mise en place pour la réalisation d'activités en lien avec les structures et/ou associations faisant la promotion des valeurs sur lesquelles le C.H.R.S. « UN FOYER POUR LES FEMMES » s'appuie pour mener à bien ses objectifs auprès des bénéficiaires.

Ces coopérations pourraient être avec Emmaüs Solidarité sur l'hébergement et France Assos Santé, l'association Aurore, le Samu Social, Le Secours Populaire, la Fondation de France, la maison des Solidarités et bien d'autres encore sur des missions et actions particulières.

C.H.R.S. « UN FOYER POUR LES FEMMES »

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CENTRE D'HÉBERGEMENT													
	TOTAL	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE
NOURRITURE	45 600	3 800	3 800	3 800	3 800	3 800	3 800	3 800	3 800	3 800	3 800	3 800	3 800
SALAIRES PERSONNEL	147 600	12 100	12 100	12 100	12 100	12 100	12 100	12 100	12 100	12 100	12 100	12 100	12 100
1 Directeur de Centre													
1 Chef de Service	27 600	2 300	2 300	2 300	2 300	2 300	2 300	2 300	2 300	2 300	2 300	2 300	2 300
1 Educateur Spécialisé	21 600	1 800	1 800	1 800	1 800	1 800	1 800	1 800	1 800	1 800	1 800	1 800	1 800
3 Travailleurs sociaux	57 600	4 800	4 800	4 800	4 800	4 800	4 800	4 800	4 800	4 800	4 800	4 800	4 800
1 Educateur Jeune Enfance	19 200	1 600	1 600	1 600	1 600	1 600	1 600	1 600	1 600	1 600	1 600	1 600	1 600
1 Médecin	BÉNÉVOLAT												
1 Infirmière	BÉNÉVOLAT												
1 Psychologue	BÉNÉVOLAT												
1 Cuisinier	21 600	1 600	1 600	1 600	1 600	1 600	1 600	1 600	1 600	1 600	1 600	1 600	1 600
CHARGES PERSONNEL	81 675	6 806	6 806	6 806	6 806	6 806	6 806	6 806	6 806	6 806	6 806	6 806	6 806
SÉCURITÉ	192 000	16 000	16 000	16 000	16 000	16 000	16 000	16 000	16 000	16 000	16 000	16 000	16 000
EDF	3 000	250	250	250	250	250	250	250	250	250	250	250	250
EAU	1 800	150	150	150	150	150	150	150	150	150	150	150	150
BLANCHISSERIE	1 800	150	150	150	150	150	150	150	150	150	150	150	150
ENTRETIEN LOCAUX	3 600	300	300	300	300	300	300	300	300	300	300	300	300
FRAIS DE GESTION (7 %)	33 227	2 769	2 769	2 769	2 769	2 769	2 769	2 769	2 769	2 769	2 769	2 769	2 769
PERSONNES HÉBERGÉES	510 302	35	35	35	35	35	35	35	35	35	35	35	35
PRIX JOURNALIER	39,95												

C.H.R.S. « UN FOYER POUR LES FEMMES »

CONCLUSION

En Île de France, des personnes se retrouvent en situation de grande vulnérabilité et de précarité. Parmi elles, on compte des femmes isolées (en rupture familiale notamment), des femmes victimes de violences conjugales avec ou sans enfant. Ces dernières, bien que pouvant être en activité professionnelle, peuvent rencontrer des problématiques de logement : aucun lieu de vie ou nécessité d'être hébergées pour leur sécurité.

Afin de contribuer à répondre aux difficultés de cette population, nous proposons une organisation territoriale francilienne innovante, valorisant une logique d'accès aux droits, de parcours de santé et d'accès au logement, en couplant la prise en charge médicale, psychique, avec l'accompagnement par les savoirs expérientiels, l'éducation à la santé, l'empowerment le tout dans une notion d'inclusion à la fois pour les personnes concernées et les enfants si nécessaire.